

## **Xtrackers MSCI GCC Select Swap UCITS ETF**

### **Supplément du Prospectus**

Le présent Supplément contient des informations sur le compartiment Xtrackers MSCI GCC Select Swap UCITS ETF (le « **Compartiment** »), un compartiment de Xtrackers (IE) plc (la « **Société** »), une société d'investissement de type ouvert, sous forme de fonds à compartiments avec responsabilité séparée entre les compartiments et capital variable, régie par le droit irlandais et autorisée par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale »).

**Le présent Supplément fait partie intégrante du prospectus, ne doit pas être distribué sans être accompagné de celui-ci (hors destinataires précédents du prospectus de la Société daté du 15 juin 2023 (le « Prospectus »)) et doit être lu conjointement avec le Prospectus.**

**Un investissement dans le Compartiment ne devrait pas constituer une part importante d'un portefeuille d'investissement et peut ne pas être adapté à tous les investisseurs.**

**Xtrackers (IE) plc**

**En date du 15 juin 2023**

---

**INFORMATIONS IMPORTANTES**

**Le Compartiment est un ETF (fonds indiciel coté en bourse). Les Actions du Compartiment sont transférables en totalité aux investisseurs et seront cotées sur une ou plusieurs bourses.**

---

## CONDITIONS DES ACTIONS REPRÉSENTANT DES PARTICIPATIONS DANS LE COMPARTIMENT

---

### Objectif d'Investissement

L'Objectif d'Investissement du Compartiment est de suivre la performance, avant commissions et charges, de l'Actif sous-jacent, le MSCI GCC Countries ex Select Securities Index (l'« **Indice de Référence** »). L'Indice de Référence est conçu pour refléter la performance des actions de sociétés des 6 marchés d'actions du Conseil de coopération du Golfe : Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis.

De plus amples informations concernant l'Indice de Référence figurent à la section « Description générale de l'Actif sous-jacent ».

### Politique d'Investissement

Pour atteindre l'Objectif d'Investissement, le Compartiment adoptera une Politique d'Investissement Indirect. Rien ne permet d'assurer que l'Objectif d'Investissement du Compartiment sera en réalité atteint.

Pour atteindre son Objectif d'Investissement, le Compartiment investira dans des valeurs mobilières (les « **Actifs investis** ») et utilisera des conventions de swap sur indice (un/des « **Swap(s)** ») négociés aux conditions de marché avec la Contrepartie de Swap, conformément aux Restrictions d'Investissement. L'objectif du Swap est d'échanger la performance et/ou les revenus des Actifs investis contre la performance de l'Indice. Les Actifs investis dans lesquels le Compartiment investira seront des titres de participation émis par des sociétés sises dans des États membres de l'OCDE. Le Compartiment est géré selon une approche passive.

La valeur des Actions du Compartiment est liée à l'Indice de Référence, dont la performance peut évoluer à la hausse comme à la baisse. Les investisseurs doivent dès lors être conscients que la valeur de leur investissement est susceptible tant de se déprécier que de s'apprécier et doivent accepter le fait que rien ne garantit qu'ils récupéreront leur investissement initial. Le rendement que l'Actionnaire recevra dépend de la performance de l'Indice de Référence et de la performance du Swap.

Le Compartiment n'a pas de Date finale de rachat. Cependant, les Administrateurs peuvent décider de liquider le Compartiment conformément aux conditions précisées dans le Prospectus et/ou ses Statuts.

Le Compartiment peut investir dans des liquidités à titre accessoire qui peuvent inclure des dépôts garantis et/ou non garantis.

Les investissements et actifs liquides que le Compartiment peut détenir à titre accessoire seront évalués, avec les éventuelles commissions et charges, par l'Agent administratif à chaque Date d'évaluation pour déterminer la Valeur Liquidative du Compartiment conformément aux règles spécifiées dans le corps du Prospectus.

### Coûts des Conventions de swap négociés de gré à gré

Le Compartiment investira dans des Swaps sous réserve des conditions et dans les limites préconisées par la Banque centrale. Au titre des Swaps conclus, le Compartiment recevra la performance de l'Indice de Référence ajustée afin de refléter certains coûts de réplcation d'indice. La nature de ces coûts sera associée à (i) l'achat et la vente par la Contrepartie de Swap des composants de l'Indice de Référence afin de refléter la performance de l'Indice de Référence, ou (ii) des frais de garde ou autres frais liés à la charge de la Contrepartie de Swap en rapport avec la possession de composants de l'Indice de Référence, ou (iii) des taxes ou autres droits imposés à l'achat ou à la vente des composants de l'Indice de Référence, ou (iv) des taxes imposées sur tout revenu dérivé des composants de l'Indice de Référence, ou (v) toute autre opération effectuée par la Contrepartie de Swap en rapport avec les composants de l'Indice de Référence. La Contrepartie de Swap sera responsable de tous frais de transaction encourus par le Compartiment lors du placement dans les Actifs investis.

La Société utilise un processus de gestion des risques qui lui permet d'évaluer précisément, de surveiller et de gérer à tout moment les risques liés aux positions du Compartiment sur les instruments financiers dérivés ainsi que leur contribution au profil de risque global du portefeuille d'actifs d'un Compartiment. Sur simple demande, la Société peut transmettre des informations complémentaires aux Actionnaires concernant les méthodes utilisées pour maîtriser les risques, y compris les limites quantitatives appliquées et toute évolution récente des caractéristiques de risque et de rendement des principales catégories d'investissement du Compartiment.

## **Gestionnaire d'Investissement**

La Société de Gestion a désigné DWS Investments UK Limited en tant que gestionnaire d'investissement (le « **Gestionnaire d'Investissement** ») pour exercer certaines fonctions de gestion d'investissement pour le Compartiment, telles que plus amplement décrites dans le contrat du gestionnaire d'investissement conclu entre la Société de Gestion et le Gestionnaire d'Investissement (le « **Contrat de gestion d'investissements** »). En particulier, Société de Gestion a notamment désigné le Gestionnaire d'Investissement délégué pour surveiller les investissements du Compartiment et donner des conseils à leur sujet, ainsi que pour rechercher et évaluer les possibilités d'investissement. Afin d'éviter toute ambiguïté, la Société de Gestion conserve certaines responsabilités liées à la gestion de l'investissement, y compris, de façon non limitative, eu égard à l'exécution de transactions pour le compte du Compartiment et en matière de contrôle du respect des Restrictions d'Investissement.

Le Gestionnaire d'Investissement a nommé DWS International GmbH pour fournir des services de meilleure exécution pour le Compartiment.

## **Calcul de l'exposition globale**

Le Compartiment utilise l'approche par les engagements pour évaluer l'exposition globale du Compartiment et veiller à ce que le recours aux instruments dérivés par le Compartiment reste dans les limites spécifiées par la Banque centrale. L'exposition globale sera calculée quotidiennement. Bien que le Compartiment puisse recourir à l'effet de levier au moyen des IFD, tout effet de levier ne devrait pas dépasser 100 % de la Valeur Liquidative du Compartiment.

## **Restrictions d'Investissement**

Les restrictions d'investissement générales précisées dans la section « Restrictions d'Investissement » du Prospectus s'appliquent au Compartiment.

En outre, le Compartiment investira au maximum 10 % de ses actifs en parts ou actions d'autres OPCVM ou d'autres OPC afin de conserver son éligibilité aux investissements à l'actif des OPCVM régis par la Directive sur les OPCVM.

En raison du caractère concentré de l'Indice de Référence, dans des conditions de marché exceptionnelles, le Compartiment a l'intention d'utiliser le seuil maximal de répartition des risques de 35 % pour un même émetteur qui est autorisé par la Banque centrale, comme expliqué en détail dans les sections intitulées « OPCVM qui suivent un indice » et « Instruments financiers dérivés (IFD) » du Prospectus et « Concentration de l'Indice de Référence » ci-après.

Les Administrateurs pourront imposer d'autres restrictions d'investissement en tant que de besoin, sous réserve qu'elles soient compatibles ou dans l'intérêt des Actionnaires, afin de se conformer aux lois et réglementations des pays où se trouvent ces Actionnaires. Les restrictions d'investissement concernées seront incluses dans un Supplément mis à jour.

## **Emprunt**

La Société ne peut emprunter, pour le compte du Compartiment, que 10 % maximum de la Valeur Liquidative du Compartiment, à condition que cet emprunt soit provisoire. Les actifs du Compartiment peuvent être grevés en garantie pour ces emprunts.

## **Avertissement particulier en matière de risque**

Les investisseurs sont priés de noter que le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital et que le capital investi n'est ni protégé ni garanti. Par ailleurs, les investisseurs engagés dans ce Compartiment doivent être aptes et disposés à subir des pertes pouvant aller jusqu'à la totalité des sommes investies.

### *Marchés émergents et pré-émergents*

Les investissements dans les marchés auxquels l'Indice de Référence est lié sont actuellement exposés aux risques d'ordre général relatifs aux marchés émergents et pré-émergents. Les personnes désireuses d'investir dans le

Compartiment doivent être conscientes des risques liés à l'investissement dans les marchés émergents et pré-émergents :

- (a) *Risques liés aux marchés émergents et pré-émergents* : Les investissements dans les marchés auxquels l'Indice de Référence est lié sont actuellement exposés aux risques d'ordre général relatifs aux marchés émergents et pré-émergents. Parmi ceux-ci, on trouve les risques engendrés par les plafonds d'investissement imposés aux investisseurs étrangers, qui sont sujets à certaines limites et restrictions concernant l'échange de titres cotés lorsque les investisseurs étrangers enregistrés ne peuvent détenir un compte de négociation qu'avec une seule société de négociation détentrice d'une licence pour le marché concerné. Ces limites et restrictions peuvent contribuer à l'illiquidité du marché en question et engendrer des problèmes de flexibilité ainsi que des incertitudes concernant l'environnement de négociation.
- (b) *Risque juridique* : L'économie de la plupart des marchés émergents et pré-émergents est souvent bien moins développée que celle des autres régions, comme les États-Unis d'Amérique ou l'Europe. Les lois et règlements affectant ces économies sont également relativement récents et moins bien établis que ceux des pays développés. Ils peuvent encore être en phase de développement et ne pas être rédigés de manière suffisamment concise pour éviter tout risque d'interprétation. En cas de litige avec un tiers étranger concernant un titre, les lois locales s'appliquent (sauf dispositions contraires prévues par un traité international). Les tribunaux de ces pays ne sont pas aussi transparents et efficaces que ceux des pays et territoires plus développés ; il ne peut par conséquent être garanti que le droit puisse être appliqué par des moyens légaux, et les décisions des tribunaux étrangers ne sont généralement pas reconnues.
- (c) *Risque réglementaire* : Les investissements étrangers dans les marchés boursiers primaires et secondaires des pays émergents et pré-émergents sont souvent encore relativement récents et certaines des lois sur les valeurs mobilières peuvent s'avérer ambiguës et/ou avoir été mises en place afin de réglementer les investissements directs par les étrangers plutôt que les investissements par le biais de portefeuille. Le cadre réglementaire des marchés de valeurs mobilières primaires et secondaires des pays émergents est souvent en phase de développement par rapport à la plupart des grandes bourses mondiales. Le cadre réglementaire des marchés de valeurs mobilières primaires et secondaires des pays émergents et pré-émergents est souvent en phase de développement par rapport à la plupart des grandes places de marché mondiales ; le niveau de surveillance des activités se déroulant sur ces marchés peut par conséquent être moindre.
- (d) *Risque de change* : Certaines devises de certains marchés émergents et pré-émergents sont contrôlées. Les investisseurs doivent être conscients des risques de manque de liquidité que posent certains marchés des changes.
- (e) *Volumes d'échanges et volatilité* : Les bourses de valeurs des pays émergents et pré-émergents sont souvent plus petites, affichent des volumes d'échange plus limités et sont ouvertes moins longtemps que celles des pays de l'OCDE ; les capitalisations boursières des sociétés cotées sont souvent plus réduites que celles des sociétés des pays développés. Les titres de bon nombre de sociétés cotées sur ces bourses sont par conséquent moins liquides, sujets à de plus grands écarts entre le cours acheteur et le cours vendeur et affichent une volatilité sensiblement plus importante que ceux des pays de l'OCDE. Un grand nombre de places boursières des pays émergents ont, par le passé, affiché une volatilité substantielle et rien ne peut garantir que cela ne se reproduira pas à l'avenir. Tous ces facteurs peuvent avoir une influence négative sur la Valeur Liquidative du Fonds.

Les investisseurs sont également invités à se reporter à la section « Actifs des marchés émergents » du Prospectus pour de plus amples informations.

Aucun plafonnement n'est applicable aux composants de l'indice en ce qui concerne l'allocation par pays et/ou par secteur. Par conséquent, les investisseurs sont informés que l'Indice peut parfois devenir plus concentré à l'égard d'un pays et/ou d'un secteur spécifique.

#### *Concentration de l'Indice de Référence*

Le marché que l'Indice de Référence cherche à représenter possède une forte concentration dans un ou plusieurs secteurs. Par conséquent, les investisseurs sont informés que des changements dans les conditions qui affectent le ou les secteurs concentrés peuvent avoir une incidence négative sur les performances de l'Indice de Référence et du portefeuille de valeurs mobilières et actifs éligibles détenus par le Compartiment.

Les investisseurs seront également exposés à certains autres risques décrits à la section « Facteurs de risque » du Prospectus.

## **Profil de l'investisseur type**

Les investisseurs potentiels dans le Compartiment doivent s'assurer qu'ils comprennent pleinement la nature du Compartiment, ainsi que la mesure de leur exposition aux risques associés à l'investissement dans le Compartiment et doivent étudier s'il est opportun pour eux d'investir dans le Compartiment.

L'investissement dans le Compartiment peut être adapté aux investisseurs disposant de connaissances et d'expérience en matière de placement dans ce type de produit financier, et qui comprennent et sont en mesure d'évaluer sa stratégie et ses caractéristiques pour prendre une décision d'investissement éclairée. En outre, ils doivent disposer d'un flux de trésorerie libre et disponible à des fins d'investissement et chercher à acquérir une exposition aux titres qui composent l'Indice de Référence. Comme la Valeur Liquidative par Action du Compartiment peut fluctuer et que sa valeur peut baisser, l'investissement dans le Compartiment doit être considéré comme adapté pour les investisseurs recherchant un rendement à moyen ou long terme. Cependant, les investisseurs potentiels doivent être préparés et disposés à subir des pertes pouvant aller jusqu'à la totalité des sommes investies.

Le Prospectus comprend des déclarations en matière de fiscalité liée au droit et aux pratiques en vigueur dans la juridiction concernée à la date de rédaction du Prospectus. Les déclarations ne donnent que des orientations générales aux investisseurs potentiels et aux Actionnaires et ne constituent pas un conseil juridique ou fiscal à leur intention. Il est par conséquent conseillé aux Actionnaires et investisseurs potentiels de consulter leurs conseillers professionnels concernant tout investissement dans le Compartiment, en particulier eu égard à leur situation fiscale et à leur taux d'imposition, qui peuvent évoluer dans le temps.

## Politique en matière de dividendes

Le Compartiment n'envisage pas de verser de dividendes à l'égard des Actions de la Catégorie d'Actions « 1C ».

## Informations générales liées au Compartiment

<b>Devise de référence</b>	USD
<b>Heure limite d'acceptation</b>	Désigne 16h30 (heure de Dublin) lors du Jour ouvrable précédant le Jour de Transaction concerné.
<b>Classification des fonds (InvStG)</b>	Fonds en actions, pourcentage cible minimum de 70 %.
<b>Volume minimum du Compartiment</b>	50 000 000 USD.
<b>Période de règlement</b>	Désigne une date jusqu'à neuf Jours ouvrables après le Jour de Transaction <sup>1</sup> .
<b>Marché important</b>	Désigne un Marché important à réplification indirecte.

## Description des Actions

	<b>« 1C »</b>
<b>Code ISIN</b>	IE00BQXKVQ19
<b>Identifiant allemand de sécurité (WKN)</b>	A12B98
<b>Devise</b>	USD
<b>Date de lancement</b>	jeudi 5 février 2015
<b>Montant minimum d'investissement initial</b>	25 000 Actions
<b>Montant minimum d'investissement supplémentaire</b>	25 000 Actions
<b>Montant minimum de rachat</b>	25 000 Actions

<sup>1</sup> Si un Marché important est fermé à la négociation ou au règlement tout Jour ouvrable durant la période comprise entre le Jour de Transaction donné et la date de règlement prévue (incluse), et/ou que le règlement dans la devise de référence du Compartiment n'est pas disponible à la date de règlement prévue, les délais de règlement indiqués dans le présent Supplément peuvent être reportés sous réserve de la limite réglementaire portant sur les périodes de règlement et égales à 10 Jours ouvrables à compter de l'Heure limite d'acceptation. La Société de Gestion peut déterminer d'autres heures à sa discrétion, qui seront communiquées sur le site Internet [www.Xtrackers.com](http://www.Xtrackers.com).

## **Commissions et charges**

**« 1C »**

<b>Commission de la Société de Gestion</b>	Jusqu'à 0,45 % par an
<b>Commission plateforme</b>	Jusqu'à 0,20 % par an
<b>Commission globale</b>	Jusqu'à 0,65 % par an
<b>Coûts des Conventions de swap négociés de gré à gré</b>	Applicables
<b>Frais de Transaction du Marché Primaire</b>	Applicables
<b>Niveau anticipé d'écart de suivi</b>	Jusqu'à 1,00 % par an

La présente section, intitulée « Commissions et charges », doit être lue conjointement à celle intitulée « Commissions et charges » dans le Prospectus.

---

## DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTIF SOUS-JACENT

---

La présente section dresse un bref aperçu de l'Indice de Référence. Elle résume les caractéristiques principales de l'Indice de Référence et n'en constitue pas une description exhaustive. En cas de divergence entre le résumé de l'Indice de Référence dans la présente section et la description complète de celui-ci, la description complète prévaudra. Les informations concernant l'Indice de Référence sont disponibles sur le site Internet mentionné ci-dessous à la section « Informations complémentaires ». Ces informations peuvent varier en tant que de besoin et les modifications seront décrites sur ledit site Internet.

### Description Générale de l'Indice de Référence

L'Indice de Référence est administré par MSCI Limited (l'« **Administrateur de l'Indice** »).

L'Indice de Référence réplique la performance des sociétés incluses dans l'indice MSCI GCC Countries ex Select Securities Index et classées selon la méthodologie de l'Administrateur de l'Indice. L'Indice de Référence est un indice de rendement total net. Un indice de rendement total net calcule la performance des composants de l'indice en considérant que tous les dividendes et distributions sont réinvestis après déduction de toutes les taxes applicables.

L'Indice de Référence est un indice personnalisé pondéré en fonction de la capitalisation boursière flottante conçu pour refléter la performance des actions de sociétés des 6 marchés d'actions du Conseil de coopération du Golfe : Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis. Selon la méthodologie de l'Administrateur de l'Indice, l'Administrateur de l'Indice peut exclure certains titres, en tant que de besoin, au motif que les pays concernés sont susceptibles d'imposer des restrictions sur le droit de propriété des étrangers.

L'Indice de Référence est calculé en dollars américains sur la base des cours de clôture quotidiens.

L'Indice de référence est réexaminé et rééquilibré chaque trimestre, mais peut également l'être à tout autre moment afin de refléter certains événements, par exemple les fusions ou acquisitions. De plus amples informations sont disponibles à la section « Fréquence et frais de rééquilibrage » du Prospectus.

La valeur de base de l'Indice de Référence est de 1000 points au 30 novembre 2009.

### Informations complémentaires

MSCI Limited a reçu une autorisation de la FCA britannique en tant qu'administrateur Royaume-Uni pour tous les indices d'actions MSCI dans le cadre de la Réglementation britannique sur les indices de référence et est inscrite au registre de la FCA pour les agents administratifs.

Des informations supplémentaires sur l'Indice de Référence, sa composition, son calcul, les règles relatives à ses réévaluations et rééquilibrages périodiques ainsi que sur la méthodologie générale à l'origine des indices MSCI sont disponibles à l'adresse suivante :

[http://www.msci.com/resources/factsheets/index\\_fact\\_sheet/msci-gcc-countries-ex-select-securities-index.pdf](http://www.msci.com/resources/factsheets/index_fact_sheet/msci-gcc-countries-ex-select-securities-index.pdf)

## IMPORTANT

XTRACKERS MSCI GCC SELECT SWAP UCITS ETF (UN « COMPARTIMENT MSCI ») N'EST NI CAUTIONNÉ, NI APPROUVÉ, NI COMMERCIALISÉ, NI PROMU PAR MSCI INC. (« MSCI »), PAR UNE QUELCONQUE DE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, PAR UN QUELCONQUE DE SES FOURNISSEURS D'INFORMATIONS NI PAR AUCUN AUTRE TIERS DANS LE CADRE DE L'OBTENTION, DE LA COMPILATION, DU CALCUL OU DE LA CRÉATION DE TOUT INDICE MSCI (COLLECTIVEMENT LES « PARTIES MSCI »). LES INDICES MSCI SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE MSCI. MSCI ET LES NOMS DES INDICES MSCI SONT DES MARQUES DE SERVICE DE MSCI OU DE SES FILIALES ET ONT ÉTÉ CONCÉDÉS SOUS LICENCE À CERTAINES FINS PAR DWS INVESTMENTS UK LIMITED. AUCUNE DES PARTIES MSCI N'ÉMET DE GARANTIE OU NE FAIT DE DÉCLARATION, EXPRESSE OU IMPLICITE, À L'ÉMETTEUR OU AUX DÉTENTEURS D'UN COMPARTIMENT MSCI OU À TOUTE AUTRE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE QUANT AU CARACTÈRE RECOMMANDABLE D'UN INVESTISSEMENT DANS DES FONDS EN GÉNÉRAL OU DANS UN COMPARTIMENT MSCI EN PARTICULIER, NI CONCERNANT LA CAPACITÉ DE TOUT INDICE MSCI À RÉPLIQUER LA PERFORMANCE CORRESPONDANTE DU MARCHÉ. MSCI OU SES FILIALES SONT LES CONCÉDANTS DE LICENCE DE CERTAINES MARQUES DE COMMERCE, MARQUES DE SERVICE ET NOMS COMMERCIAUX ET DES INDICES MSCI DÉTERMINÉS, COMPOSÉS ET CALCULÉS PAR MSCI, SANS TENIR COMPTE DE TOUT COMPARTIMENT MSCI NI DE L'ÉMETTEUR OU DES DÉTENTEURS DE TOUT COMPARTIMENT MSCI OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE. AUCUNE DES PARTIES MSCI N'EST TENUE DE PRENDRE LES BESOINS DE L'ÉMETTEUR OU DES DÉTENTEURS DE TOUT COMPARTIMENT MSCI OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE EN CONSIDÉRATION POUR DÉTERMINER, COMPOSER OU CALCULER LES INDICES MSCI. AUCUNE DES PARTIES MSCI N'EST RESPONSABLE OU N'A PARTICIPÉ À LA DÉTERMINATION DES MOMENTS, DES COURS OU DES QUANTITÉS D'ÉMISSION D'UN COMPARTIMENT MSCI NI À LA DÉTERMINATION OU AU CALCUL DE L'ÉQUATION SELON LAQUELLE OU EN CONSIDÉRATION DE LAQUELLE UN COMPARTIMENT MSCI PEUT ÊTRE RACHETÉ. EN OUTRE, AUCUNE DES PARTIES MSCI N'A D'OBLIGATION ENVERS L'ÉMETTEUR OU LES DÉTENTEURS DE TOUT COMPARTIMENT MSCI OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE EU ÉGARD À L'ADMINISTRATION, À LA COMMERCIALISATION OU À L'OFFRE D'UN COMPARTIMENT MSCI.

BIEN QUE MSCI PUISSE OBTENIR DES INFORMATIONS SUR L'INCLUSION À OU L'UTILISATION DANS LE CALCUL DES INDICES MSCI DE SOURCES QUE MSCI CONSIDÈRE FIABLES, AUCUNE DES PARTIES MSCI NE PEUT GARANTIR L'ORIGINALITÉ, LA PRÉCISION ET/OU L'EXHAUSTIVITÉ DE TOUT INDICE MSCI OU DE TOUTE DONNÉE CONNEXE. AUCUNE DES PARTIES MSCI N'ÉMET DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, EU ÉGARD AUX RÉSULTATS OBTENUS PAR L'ÉMETTEUR D'UN COMPARTIMENT MSCI, AUX DÉTENTEURS D'UN COMPARTIMENT MSCI OU À TOUTE AUTRE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE CONCERNANT L'UTILISATION DE TOUT INDICE MSCI OU DE TOUTE DONNÉE CONNEXE. AUCUNE DES PARTIES MSCI NE PEUT ÊTRE TENUE POUR RESPONSABLE EN CAS D'ERREUR, D'OMISSION OU D'INTERRUPTION DE OU LIÉE À TOUT INDICE MSCI OU TOUTE DONNÉE CONNEXE. EN OUTRE, AUCUNE DES PARTIES MSCI N'ÉMET DE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, ET LES PARTIES MSCI RENONCENT EXPRESSÉMENT PAR LA PRÉSENTE À TOUTES LES GARANTIES DE CARACTÈRE COMMERCIALISABLE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER LIÉES AUX INDICES MSCI ET À TOUTE DONNÉE Y AFFÉRENTE. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES MSCI NE PEUVENT AUCUNEMENT ÊTRE TENUES POUR RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, ACCESSOIRE OU DE TOUTE AUTRE NATURE (PERTE DE PROFITS INCLUSE), MÊME SI LA POSSIBILITÉ DUDIT DOMMAGE A ÉTÉ PORTÉE À LEUR CONNAISSANCE.

AUCUN ACHETEUR, VENDEUR OU DÉTENTEUR DU PRÉSENT TITRE, PRODUIT OU DE TOUT COMPARTIMENT MSCI, NI TOUTE AUTRE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE NE DOIT UTILISER OU FAIRE RÉFÉRENCE À TOUT NOM DE COMMERCE, MARQUE DE COMMERCE OU MARQUE DE SERVICE DE MSCI POUR PROMOUVOIR, SOUTENIR OU COMMERCIALISER LEDIT TITRE SANS CONTACTER MSCI AU PRÉALABLE POUR VÉRIFIER SI L'ACCORD DE MSCI EST NÉCESSAIRE. EN AUCUNE CIRCONSTANCE, TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE NE DOIT SE PRÉVALOIR DE LIENS AVEC MSCI SANS L'ACCORD ÉCRIT PRÉALABLE DE MSCI.